



CLIMAT, CARBONE ET ALIGNEMENT AVEC UNE TRAJECTOIRE 2 DEGRÉS

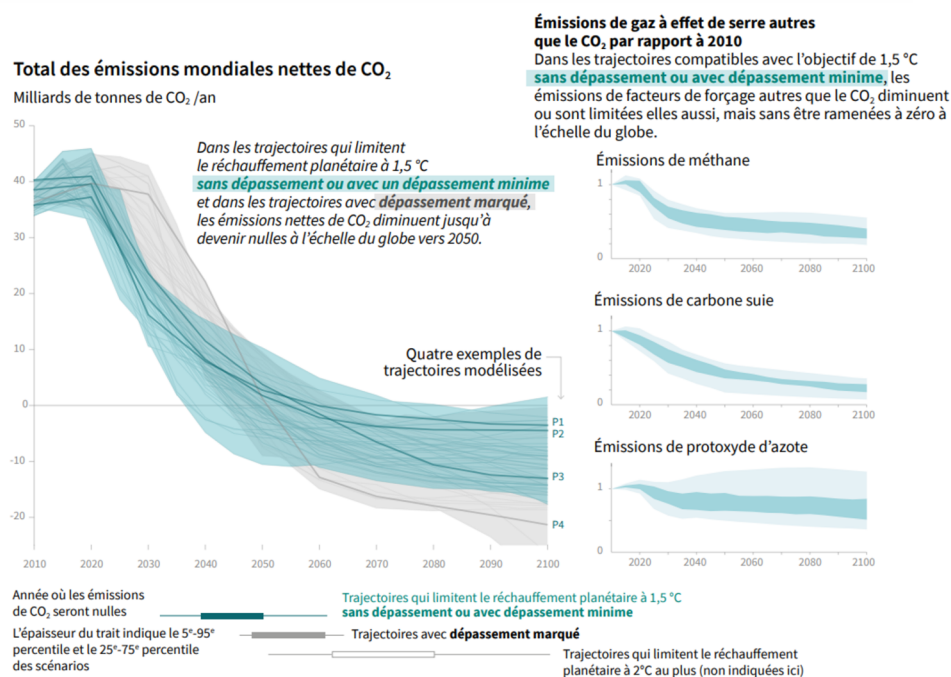
À la base des trajectoires bas carbone, l'accord de Paris

L'Accord de Paris, adopté en 2015 et entré en vigueur en novembre 2016, a été ratifié par près de 183 pays. Ce traité comporte trois objectifs de long terme :

- L'atténuation du réchauffement climatique à 2°C (voire 1,5°C si possible) ;
- L'adaptation aux aléas et aux chocs de la hausse des températures pour protéger les ressources alimentaires et la biodiversité ;
- L'alignement des flux financiers sur les objectifs de limitation du réchauffement climatique.

Cet accord international sur le climat a marqué un tournant décisif afin d'engager la nécessaire transformation des modèles économiques et des stratégies des organisations.

Afin de réduire au maximum les impacts du changement climatique et leurs conséquences économiques, sociales et environnementales, l'accord se base sur le postulat que l'humanité possède un « budget » carbone et qu'il convient donc de se limiter, afin d'émettre dans l'atmosphère, d'ici la fin du siècle, une quantité de carbone moindre. Dans la poursuite de cet objectif, les politiques climatiques encouragent donc une restructuration de l'économie, qui vise à plafonner effectivement ses émissions de gaz à effet de serre. Au-delà de cette limitation, une « trajectoire bas-carbone » désigne donc le fait pour une économie de mettre en œuvre des efforts de restructuration de ses activités. L'objectif affiché est de parvenir à un modèle faiblement émissif de gaz à effet de serre d'ici la fin du siècle.



Source : GIEC – Résumé à l'attention des décideurs



Le concept de trajectoire désigne autant le niveau de réduction d'émissions atteint que la répartition de l'effort de réduction dans le temps. Selon l'effort de réduction effectivement réalisé au cours du temps, une trajectoire bas-carbone peut être compatible avec une limitation du réchauffement à +2°C, +1,5°C, etc.

Les trajectoires « bas carbone » correspondent à une économie à zéro émission nette d'ici la fin du siècle, afin de faire plafonner le réchauffement à +1,5 ou 2 °C, seuil au-delà duquel le dérèglement climatique aura un impact extrêmement important sur nos économies. En fonction de la façon dont est réparti l'effort dans le temps, la transition vers une économie bas carbone se fera de façon plus ou moins « douce ». Cela sous-tend qu'il y a un lien entre les trajectoires et le risque de transition : plus nous lisons les efforts dans le temps pour réduire nos émissions, moins le risque de transition est important. Pour atteindre un objectif de limitation du réchauffement mondial, les trajectoires de décarbonation nationales varient d'un pays à l'autre, en fonction de leur niveau de développement, de dépendance aux énergies fossiles et de leur niveau d'engagement actuel en matière de durabilité.

Liens entre portefeuilles d'investissement et changement climatique

La majorité des investisseurs cherchent aujourd'hui à analyser le lien entre leurs portefeuilles et les enjeux climatiques, que ce soit dans le cadre de démarches volontaires ou en réponse à des obligations réglementaires. Du côté de la réglementation, en France, c'est l'Article 29 de la Loi Energie Climat qui impose aux acteurs financiers le reporting des trajectoires bas-carbone de leurs portefeuilles. En effet, les investisseurs doivent, à partir de 2022, aller plus loin que l'empreinte carbone, en précisant l'alignement avec les objectifs de température des Accords de Paris, et en indiquant des objectifs chiffrés à horizon 2030 pour les émissions de GES directes et indirectes.

Du côté des outils pour atteindre cet objectif, il n'existe pas, à ce jour, de consensus établi quant aux méthodologies permettant d'effectuer de telles évaluations. Une douzaine de méthodes d'alignement sont proposées sur le marché et la majorité d'entre-elles sont développées dans l'univers anglo-saxon, ce qui peut questionner quant aux enjeux liés à la souveraineté des données et des pratiques. Les méthodologies proposées, quant à elles, peuvent s'avérer limitées : elles ne prennent pas toutes en compte la totalité des variables nécessaires au pilotage d'une stratégie bas-carbone globale, elles excluent parfois les émissions liées au cycle de vie d'un produit, ne tiennent pas compte du potentiel d'une entreprise pour réduire ces émissions, n'intègrent pas toute la chaîne de valeur ou encore tiennent compte uniquement du carbone et pas des autres gaz à effet de serre. De plus, il n'est pas toujours évident d'interpréter les résultats, souvent exprimés en valeur absolue (c'est à dire en tonne de CO₂). D'autres méthodologies cherchent à comparer les portefeuilles à une répartition des investissements via des benchmarks sectoriels, permettant de se conformer à scénario climatique. Ces approches offrent un résultat simple d'interprétation : « compatible/non compatible » mais ne sont pas toujours pertinentes ou comparables car tous les portefeuilles n'ont pas vocation à être représentatifs de l'ensemble de l'économie.



Étudier la trajectoire carbone d'un émetteur

Dans le cadre d'une trajectoire bas-carbone, chaque émetteur verra son intensité carbone diminuer au fur et à mesure du temps, à un niveau et à un rythme dépendant de plusieurs variables :

- La stratégie de l'entreprise pour faire baisser ses émissions ;
- Les spécificités de son marché ;
- Les ruptures technologiques que pourra connaître son secteur.

Ainsi, un acteur qui arrive à s'aligner sur une trajectoire bas-carbone 1,5 ou 2 degrés, n'est pas forcément un acteur dont une part significative des revenus sont tirés d'activités émettant déjà aujourd'hui une très faible intensité carbone. Il s'agit d'un acteur dont la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité suit le rythme correspondant à la trajectoire bas carbone en cours de réalisation. L'objectif est donc double pour chaque émetteur : il doit, d'une part, atteindre un rythme de réduction de son intensité carbone qui soit alignée avec la trajectoire 1,5°C et d'autre part engager suffisamment d'efforts en termes d'investissement et de R&D pour se maintenir sur cette trajectoire dans le temps.

Trajectoire bas-carbone et risque de transition

Risques de transition	
Réglementations	Marchés
• Augmentation du prix des émissions de GES • Renforcement des obligations de reporting • Réglementations sur les produits et services existants	• Modification des comportements des consommateurs • Incertitude des signaux du marché • Augmentation du coût des matières premières
Technologies	Réputation
• Substitution de produits et services existants par des options moins émissives • Investissement infructueux dans de nouvelles technologies • Coûts initiaux de développement de nouvelles technologies bas-carbone	• Modification des préférences des consommateurs • Stigmatisation d'un secteur • Augmentation des commentaires négatifs des parties-prenantes

Source : I4CE, adapté de TCFD (2016) Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure

Malgré les limites identifiées ci-avant, une fois la méthodologie choisie, il est relativement simple d'identifier si un acteur est plus ou moins en ligne avec les efforts attendus du fait de ses activités et de son secteur, a minima de manière relative.

Ce type d'analyses permet de différencier, d'une part, les acteurs qui ont actuellement les meilleures perspectives de résilience dans une économie bas-carbone et, d'autre part, les acteurs qui n'ont pas suffisamment fait d'effort pour décarboner ou réorienter leurs activités. Ces acteurs ont un risque plus important d'être impactés dans les prochaines années du fait de l'évolution fortement probable des environnements réglementaires, fiscaux et de marché en lien avec le carbone. Par ailleurs, des engagements de décarbonation pris en « dernière minute » auront nécessairement plus d'impact sur les activités de l'entreprise (et potentiellement les autres critères ESG), qu'une transition « douce ».

L'alignement du portefeuille sur une trajectoire bas-carbone peut donc limiter les risques de transition pour les investisseurs, si la nature de la trajectoire est bien pertinente et que les modalités d'actions sont mises en œuvre par les émetteurs. En effet, en favorisant l'exposition aux émetteurs qui adoptent une stratégie progressive et flexible d'alignement de leurs activités et en réduisant l'exposition aux acteurs économiques en retard sur le début de mise en œuvre de la trajectoire sectorielle de décarbonation, ils pourront, de ce fait, se protéger à moyen-long terme.

Conclusion

À ce jour, il existe de nombreuses solutions possibles pour atteindre l'objectif de limitation de l'augmentation de température de l'Accord de Paris et les entreprises, tout comme les investisseurs, ont leur rôle à jouer. Même si un certain nombre de contraintes sont encore perceptibles et limitent la possibilité pour les acteurs financiers de réaliser des analyses de scénarios sur l'ensemble de leurs portefeuilles, les institutions financières peuvent dès à présent commencer à mettre en place les premières méthodologies afin de les tester et de les faire progresser. Les agences de notation, les associations de place et les cabinets de conseil ne sont pas en reste, puisqu'ils travaillent également à l'élaboration d'autres indicateurs climat qui permettront de compléter les résultats obtenus par l'étude des trajectoires bas-carbone. Armés de ces différents dispositifs, les institutions financières ont toutes les chances de pouvoir réaliser des analyses précises de mesure de leurs portefeuilles.



Sarah Labbé

Consultante ESG & RSE

Sarah est co-fondatrice et secrétaire générale de l'association les Acteurs de la Finance Responsable (AFR). Les Acteurs de la Finance Responsable (AFR) est une association déclarée dont l'ambition est de fédérer une communauté d'experts de la finance responsable et de contribuer au développement de bonnes pratiques autour des grands enjeux français et internationaux de la finance responsable. Après plusieurs années d'expérience dans le monde de la finance et des banques d'investissement, Sarah a décidé de s'engager pour soutenir le développement d'une finance durable et inclusive, au service des causes sociales et environnementales. Depuis près de 5 ans, elle accompagne les entreprises et les institutions financières qui s'engagent en faveur du développement durable.

C'est dans ce cadre qu'elle collabore avec Scaled Risk afin d'accompagner le développement de solutions toujours plus innovantes en matière de traitement de la donnée extra-financière. Intégration, réconciliation, dashboard, reporting, modélisation, simulation ESG... Les innovations Scaled Risk accompagnent la montée en compétences des institutions financières sur les sujets de finance responsable.

Vous souhaitez en savoir plus sur nos solutions?

Contactez notre équipe Sales de Scaled Risk:

+33 1 44 79 33 64

contact@scaledrisk.com



ACTEURS DE LA
FINANCE RESPONSABLE



Scaled Risk